

Le Guide

pour donatrices
et donateurs

2016



AUTOUR DU DON

LES COLLECTES DE DONS

LES MÉTHODES DE COLLECTE

LES PETITS CADEAUX

LES LEGS

LES COÛTS ADMINISTRATIFS

Zewo

Pfingstweidstrasse 10

8037 Zurich

T +41 (0)44 366 99 55

F +41 (0)44 366 99 50

info@zewo.ch

À QUOI DOIS-JE FAIRE ATTENTION LORS D'UN DON?

- Soutenez les actions qui vous tiennent particulièrement à cœur. Peut-être souhaitez-vous même vous engager dans plusieurs domaines.
- Cherchez les organisations qui agissent dans le domaine souhaité. La Zewo vous aide: [utilisez la recherche d'œuvres de bienfaisance](#) ou [adrezsez-nous votre demande](#).
- Vérifiez le sérieux de l'œuvre de bienfaisance. Vous pouvez vous fier aux œuvres de bienfaisance qui portent le label de qualité Zewo. Elles sont régulièrement contrôlées par la Zewo et gèrent consciencieusement les dons.
- Mieux vaut donner régulièrement à un petit nombre d'œuvres de bienfaisance que de manière sporadique à beaucoup d'organisations. La fidélité a des avantages: les organisations apprécient le soutien réfléchi que vous apportez à leur cause et les entrées d'argent régulières améliorent leur planification. De manière générale, si vous soutenez un nombre plus réduit d'œuvres de bienfaisance, vous recevrez aussi moins de courrier dans votre boîte aux lettres.

QUAND DOIS-JE ME MÉFIER EN FAISANT UN DON?

La plupart des œuvres de bienfaisance sont sérieuses et engagées. Malheureusement, il y a aussi des exceptions.

En cas de doute, [consultez la Zewo](#). Cet organisme de certification observe aussi les organisations qui collectent des dons sans label de qualité. Il renseigne volontiers les donatrices et donateurs sur les œuvres de bienfaisance qu'il connaît et reçoit des informations concernant les collectes de dons peu sérieuses. Sur son site, [la Zewo met en garde](#) contre les organisations douteuses. Il s'agit d'organisations qui ne sont pas transparentes, ont des intentions frauduleuses ou se sont fait remarquer par leur comportement négatif envers les donatrices et donateurs.

Il convient d'agir avec prudence dans les situations suivantes:

- **Tentative de pression:** par exemple, lorsque des histoires exagérées et des images terribles suscitent des émotions fortes et que la collecte se fait avec une urgence particulière, voire des méthodes agressives. N'acceptez jamais qu'on fasse pression sur vous pour un don. Les œuvres de bienfaisance dignes de confiance vous fournissent volontiers des informations concrètes sur leur travail.
- **Manque de transparence:** par exemple,

lorsqu'une organisation ne publie ni rapport ni comptes annuels. Les œuvres de bienfaisance sérieuses communiquent ouvertement et clairement.

- **Intérêt personnel:** lorsqu'une organisation prétend que son action est d'utilité publique, alors qu'elle poursuit avant tout ses propres intérêts. Si les collectes de fonds sont mêlées à des activités commerciales, la part des dons utilisée dans un objectif d'utilité publique doit être clairement compréhensible.
- **Contrainte:** si vous recevez des marchandises contre facture que vous n'avez pas commandées de la part d'une organisation d'aide. Les cadeaux ne vous obligent pas à faire un don. Vous n'êtes pas non plus forcé de les retourner ou de les conserver.
- **Exagération:** par exemple, lorsqu'une organisation affirme que 100% des dons financent des projets et donne ainsi la fausse impression de n'avoir aucune charge administrative.
- **Opportunistes:** lors des catastrophes, la confusion est souvent grande. Malheureusement, la solidarité est souvent exploitée par des collecteurs de dons qui n'apporteront jamais l'aide promise faute d'avoir les connaissances, l'expérience et le réseau nécessaires.
- **Faux collecteurs:** lorsque des inconnus prétendent collecter des fonds pour une œuvre de bienfaisance sans en avoir été chargés par cette dernière. Les collecteurs de dons sérieux peuvent s'identifier et présenter de la documentation. Par ailleurs, les œuvres de bienfaisance demandent rarement des dons en espèces.
- **Parrainage d'enfants:** lorsque vous pouvez choisir de soutenir financièrement un enfant en particulier. Privilégier un enfant crée des tensions dans la communauté. Parrainez plutôt un projet ou un thème particulier. Cliquez ici pour en savoir plus sur les parrainages.

DOIS-JE RÉPARTIR MES DONNÉS ENTRE LE PLUS GRAND NOMBRE D'ORGANISATIONS POSSIBLE?

Vos dons seront plus utiles si vous divisez les ressources disponibles entre un nombre réduit d'œuvres de bienfaisance et ne changez pas trop souvent les organisations que vous aidez. Préférez aider régulièrement des œuvres de bienfaisance triées sur le volet.

D'une part, cela vous permettra de mieux vous intéresser aux thèmes choisis. D'autre part, les organisations sélectionnées apprécient le soutien réfléchi que vous leur témoignez et peuvent mieux planifier leurs ressources.

De manière générale, si vous soutenez un nombre plus réduit d'œuvres de bienfaisance, vous recevrez aussi moins de courrier dans votre boîte aux lettres.

EST-CE BIEN SI J'AIDE UNE ORGANISATION DIFFÉRENTE CHAQUE ANNÉE?

Il serait préférable de soutenir régulièrement quelques organisations soigneusement sélectionnées.

Les changements fréquents entraînent des frais pour les œuvres de bienfaisance délaissées car ces dernières vont essayer de vous réintégrer parmi leurs donatrices ou donateurs.

De manière générale, si vous soutenez un nombre plus réduit d'œuvres de bienfaisance, vous recevrez aussi moins de courrier dans votre boîte aux lettres.

QUELLES ORGANISATIONS DOIS-JE CONSIDÉRER?

Demandez-vous quelle initiative vous tient particulièrement à cœur. Il y en a peut-être plusieurs. Veillez à ce que l'organisation possède le label de qualité Zewo. Ces organisations sont dignes de confiance. Elles ont subi une procédure d'audit stricte et satisfont aux exigences; la rigueur avec laquelle elles gèrent les dons est régulièrement contrôlée.

COMMENT PUIS-JE ÉVALUER LE SÉRIEX D'UNE ORGANISATION?

Faites attention à la transparence. Vous devriez obtenir sans difficulté le rapport et les comptes annuels. Ne vous satisfaites pas d'une brochure publicitaire ou d'une description de projet. Si vous vous intéressez aux chiffres, demandez les comptes annuels détaillés et révisés correspondant aux exigences Swiss GAAP RPC 21. La documentation de l'organisation doit permettre de comprendre clairement qui est derrière, quel objectif elle poursuit et quelles missions elle assure.

Faites attention à l'action. Qui bénéficie de l'aide de l'organisation? Quels changements la prestation fournie apporte-t-elle? Les promesses faites aux donateurs ont-elles été tenues? Quels sont les progrès réalisés et que reste-t-il à faire?

Faites attention aux frais. Au moins 65% des dépenses devraient être consacrées à la fourniture des prestations. La part consacrée à la collecte

de fonds et à la publicité ne devrait pas dépasser 25%. En matière de chiffres, gardez à l'esprit qu'on ne peut pas comparer des pommes avec des poires. Les œuvres de bienfaisance sont diverses et variées. Leurs actions, leurs tailles, la répartition des tâches au sein des réseaux et l'accès aux fonds publics divergent fortement. Tout cela a une influence sur la structure des coûts. La Zewo fournit des ordres de grandeur concernant ces éléments. En outre, certaines circonstances peuvent fausser les indicateurs. Si vous avez l'impression qu'une œuvre de bienfaisance consacre trop peu de moyens à la fourniture de ses prestations, demandez-en les raisons.

Faites attention aux réserves. Dans de nombreuses œuvres de bienfaisance, le capital disponible ne suffit pas à couvrir les dépenses d'une année. Il peut y avoir de bonnes raisons pour que les réserves soient plus élevées. Si le capital de l'organisation est supérieur à un an et demi de charges totales, renseignez-vous. Il est possible que votre don soit tout de même nécessaire de toute urgence.

Faites attention au contrôle. La Zewo vérifie si les œuvres de bienfaisance titulaires de son label de qualité gèrent consciencieusement les dons et satisfont à ses exigences. Ces œuvres de bienfaisance sont bien organisées et disposent de contrôles appropriés.

QUELLES ORGANISATIONS PORTENT LE LABEL DE QUALITÉ ZEW?

Plus de 500 organisations d'utilité publique à but non lucratif ayant passé avec succès la procédure d'audit et répondant aux exigences de la Zewo sont autorisées à porter le label de qualité. [Ces organisations méritent votre confiance.](#)

PUIS-JE DÉDUIRE LES DONS DE MES IMPÔTS?

Oui. Les dons aux œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo peuvent être déduits lors de la déclaration d'impôts.

Pour connaître les conditions à remplir et le montant déductible dans votre canton, consultez la fiche d'information [«Économiser des impôts»](#).

POURQUOI EST-CE QUE JE REÇOIS AUTANT DE COURRIER D'ŒUVRES DE BIENFAISANCE?

De manière générale, plus vous soutenez d'œuvres de bienfaisance, plus vous recevrez de courrier. En effet,

- Les œuvres de bienfaisance dépendent de dons réguliers. C'est pourquoi elles doivent constamment attirer l'attention sur leurs besoins.
 - Les œuvres de bienfaisance informent les donatrices et donateurs de leur travail et montrent à quoi elles consacrent les dons reçus.
 - Vous recevez une attestation de don pour votre déclaration d'impôts et une lettre de remerciement pour les dons les plus importants.
- Consultez [cette page](#) pour savoir comment réduire le volume de courrier dans votre boîte aux lettres.

À QUOI DOIS-JE FAIRE ATTENTION LORS DES APPELS AUX DONS?

Si l'organisation porte le label de qualité Zewo, elle est digne de confiance. Le label de qualité figure aussi sur le bulletin de versement. Dans tous les autres cas, il est préférable de vous informer sur l'organisation, en effectuant vous-même des recherches ou [en demandant à la Zewo](#) si l'organisation est connue.

QUE PUIS-JE FAIRE POUR ÉVITER DE RECEVOIR TROP DE COURRIER D'ŒUVRES DE BIENFAISANCE DANS MA BOÎTE AUX LETTRES?

- De manière générale, si vous soutenez un nombre plus réduit d'œuvres de bienfaisance, vous recevrez aussi moins de courrier dans votre boîte aux lettres. Répartissez le montant de vos dons entre un nombre réduit d'organisations soigneusement sélectionnées.
- Informez les œuvres de bienfaisance que vous soutenez déjà que vous souhaitez recevoir moins de courrier de leur part.
- Si vous ne souhaitez plus aider une œuvre de bienfaisance, vous pouvez lui demander de vous effacer de sa base de données.
- Inscrivez-vous sur [la liste Robinson](#) pour réduire la publicité d'organisations auxquelles vous n'avez jamais donné. Collez un autocollant stop-pub sur votre boîte aux lettres. Non seulement vous ne recevrez plus de publicités, mais vous ne recevrez plus non plus d'appels aux dons non adressés d'œuvres de bienfaisance non titulaires du label de qualité Zewo.

- Sinon, vous pouvez tout simplement jeter le courrier d'œuvres de bienfaisance auxquelles vous n'avez jamais donné dans le papier à recycler. En principe, vous ne recevrez plus de lettres de la même organisation.

COMMENT S'INSCRIRE SUR LA LISTE ROBINSON ET À QUOI CELA SERT-IL?

La liste Robinson est gérée par la [Schweizerischen Direct Marketingverband \(SDV\)](#). Vous pouvez vous inscrire sur la liste Robinson grâce au [formulaire en ligne](#).

L'inscription permet de réduire la publicité adressée dans votre boîte aux lettres. Les appels aux dons d'œuvres de bienfaisance auxquelles vous n'avez jamais donné en font partie. Celles-ci louent des adresses à des fournisseurs d'adresses pour contacter de nouveaux donateurs et donatrices. Si le fournisseur est membre de la SDV, les adresses louées doivent être recoupées avec la liste Robinson.

Cependant, l'inscription sur la liste Robinson n'a aucune influence sur les fichiers d'adresses existants des œuvres de bienfaisance. Si vous voulez recevoir moins de courrier de la part d'une œuvre de bienfaisance, voire plus du tout, contactez-la directement. Les œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo sont obligées de respecter les souhaits des donatrices et donateurs.

À QUOI SERT UN AUTOCOLLANT STOP-PUB SUR LA BOÎTE AUX LETTRES?

Les envois suivants ne vous seront plus distribués:

- publicités commerciales non adressées
 - appels aux dons non adressés d'œuvres de bienfaisance non titulaires du label de qualité Zewo
- Mais vous continuez à recevoir les informations non adressées d'intérêt public, par exemple les documents des partis politiques et les appels aux dons d'œuvres de bienfaisance certifiées Zewo.

DOIS-JE RENVOYER LES APPELS AUX DONS AUXQUELS JE NE SOUHAITE PAS RÉPONDRE SANS LES AFFRANCHIR AVEC LA MENTION «REFUSÉ»?

Cela ne sert à rien. De cette manière, vous exprimez seulement le fait que vous n'acceptez pas la lettre. Mais vous continuerez à recevoir ces courriers. Il est plus simple de jeter la lettre dans le papier à recycler. Consultez www.zewo.ch pour savoir comment réduire le courrier dans votre boîte aux lettres.

JE VOUDRAIS ME DÉSUBONNER EN MÊME TEMPS DE TOUTES LES ORGANISATIONS. LA ZEW0 PEUT-ELLE S'EN CHARGER POUR MOI ?

La Zewo n'a pas accès aux fichiers d'adresses des œuvres de bienfaisance. Veuillez vous adresser directement aux organisations et consulter [nos conseils](#) pour réduire le courrier dans votre boîte aux lettres.

COMMENT LES ORGANISATIONS ONT-ELLES OBTENU MON ADRESSE ?

Il existe plusieurs possibilités.

- Vous avez déjà effectué un don à cette organisation et figurez depuis dans sa base de données.
- Vous avez donné votre adresse à cette organisation dans un autre contexte.
- Pour trouver de nouveaux donateurs et donatrices, les œuvres de bienfaisance écrivent également à des personnes qu'elles ne connaissent pas. Les adresses proviennent de l'annuaire téléphonique ou de fournisseurs d'adresses. Ces derniers leur louent des adresses qu'ils connaissent pour un usage unique.

Pour savoir quelles données vous appartenant sont à disposition de ces fournisseurs d'adresses, [le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence met à disposition des modèles de lettre](#).

EST-CE QUE LES ŒUVRES DE BIENFAISANCE TRANSMETTENT MON ADRESSE ?

Non. Les œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo ne peuvent ni vendre, ni louer, ni échanger les données concernant leurs donateurs. Elles n'ont d'ailleurs aucun intérêt à transmettre l'adresse de leurs donatrices et donateurs à d'autres organisations et gèrent vos données de manière confidentielle.

POURQUOI LE NUMÉRO DE COMPTE FIGURANT SUR LE BULLETIN DE VERSEMENT QUE J'AI REÇU DE L'ŒUVRE DE BIENFAISANCE NE CORRESPOND-IL PAS À CELUI INDIQUÉ SUR LE SITE INTERNET DE LA ZEW0 ?

La différence vient du fait qu'il existe deux modes de versement:

- Si vous avez reçu un bulletin de versement orange avec un numéro de référence et un numéro de compte: le «numéro de compte» est ce qu'on appelle un numéro d'adhérent BVR pour l'identification automatique du destinataire du paiement. Il commence en général par les chiffres 01. Votre don à l'œuvre de bienfaisance peut ainsi être traité par voie électronique. Cela permet d'économiser du temps et de l'argent.
- Si vous avez reçu un bulletin de versement rouge: le numéro de compte correspond au numéro figurant sur le site Internet de la Zewo et donc au véritable numéro de compte de l'œuvre de bienfaisance. Dans ce cas, votre paiement sera traité manuellement.

Pour avoir la certitude que votre don arrive sur le bon compte, vérifiez si l'adresse indiquée sur le bulletin de versement correspond aux informations sur le site Internet de la Zewo.

DOIS-JE FAIRE UN DON PAR INTERNET?

De nombreuses œuvres de bienfaisance proposent de donner en ligne. Vous pouvez ainsi soutenir directement l'organisation choisie.

DOIS-JE SIGNER UN BULLETIN DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR FAIRE UN DON?

Si vous êtes convaincu par une initiative et souhaitez la soutenir régulièrement, oui. Le prélèvement automatique est peu coûteux et pratique. Le don sera chaque fois prélevé directement sur votre compte, jusqu'à rétractation. Vous recevrez un avis de débit et pourrez contester le paiement dans un délai de 30 jours.

DOIS-JE ENVOYER DES DONS PAR SMS?

Les dons par SMS sont bienvenus. Toutefois, selon l'opérateur et le mode de paiement, des frais de transaction de différents montants sont déduits de votre don avant que celui-ci arrive à l'œuvre de bienfaisance. Ces frais peuvent varier selon les opérateurs de téléphonie mobile.

Les avantages d'un don par SMS

- Le don par SMS est une manière rapide et simple de donner.
- Les dons par SMS peuvent s'effectuer sans passerasse et sans indiquer ses coordonnées. Vous ne recevez pas d'autres appels aux dons dans votre boîte aux lettres et vos coordonnées ne sont pas enregistrées dans la base de données des donateurs de l'œuvre de bienfaisance. Sauf si vous souhaitez une attestation de don.

Les inconvénients d'un don par SMS

- La plupart du temps, les frais de transaction prélevés ne sont pas clairs pour le donateur, étant donné qu'ils peuvent fortement varier selon l'opérateur de téléphonie mobile et le type d'abonnement.
- Pour les clients utilisant des cartes prépayées, la TVA est facturée sur le don.
- Plusieurs services sont impliqués, ce qui complique et ralentit l'acheminement de l'argent des donateurs aux œuvres de bienfaisance.
- Un virement bancaire en ligne sur le compte de l'œuvre de bienfaisance parvient plus rapidement au destinataire et revient moins cher.

QUE VAUT-IL MIEUX: UN DON EN NATURE OU EN ARGENT?

De manière générale, un don en argent permet d'apporter la meilleure aide possible. Il peut être utilisé de manière plus souple qu'un don en nature et n'entraîne pas de frais de stockage et de transport.

Si une organisation d'aide demande des dons en nature concrets et précis, ils sont naturellement bienvenus. Mais ne donnez que des marchandises qui sont nécessaires. Autrement, vos dons risquent de créer des problèmes logistiques ou les marchandises risquent de périmer avant d'atteindre leur but.

Pour les collectes de vêtements, il est important d'en vérifier la qualité et la propreté. Les articles abîmés et sales doivent être triés.

POURQUOI DÉCONSEILLEZ-VOUS LES PARRAINAGES INDIVIDUELS D'ENFANTS À L'ÉTRANGER?

Les parrainages pour lesquels vous devez choisir un enfant à aider créent des tensions dans la communauté. Les organisations qui utilisent cette stratégie marketing pour obtenir des dons exploitent la situation de détresse personnelle des enfants parrainés. Elles donnent une image problématique des pays du Sud.

Pour des raisons de politique de développement et pour la protection des enfants, les œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo renoncent à cette méthode de collecte. Les enfants ont besoin pour leur bon développement d'une éducation, d'une prise en charge médicale, d'une alimentation saine et d'un accès à l'eau potable. Il faut donc des écoles, des médecins, des médicaments et des hôpitaux, des puits et des projets agricoles. Pour aider judicieusement, mieux vaut parrainer un projet ou un thème en particulier.

Les enfants n'ont pas besoin pour leur développement de parrains et de marraines qui leur en-

voient des cadeaux amicaux, qui leur écrivent des lettres ou qui viennent leur rendre visite et veulent peut-être même prendre de l'ascendant sur eux et attendent que l'enfant leur atteste de la reconnaissance. L'expérience montre que les parrainages individuels d'enfants à l'étranger suscitent des deux côtés de fausses attentes et des souhaits irréalisables, ce qui conduit à des tensions sociales et à des déceptions.

Par conséquent, la Zewo refuse catégoriquement cette méthode de collecte de fonds et recommande des solutions de soutien judicieuses. Pour en savoir plus, consultez notre fiche d'information [«Parrainages à l'étranger»](#).

QUELLES SONT LES AUTRES SOLUTIONS QUE LE PARRAINAGE INDIVIDUEL D'ENFANTS À L'ÉTRANGER?

Les parrainages de projets concrets ou d'un thème particulier comme la formation ou la santé sont utiles et apportent une aide durable. Pour en savoir plus, consultez notre fiche d'information [«Parrainages à l'étranger»](#).

QUE FAIRE LORSQU'UNE PERSONNE COLLECTANT DES DONS NOUS IMPORTUNE, PAR EXEMPLE À NOTRE DOMICILE, AU TÉLÉPHONE OU DANS LA RUE?

Ne faites pas de don sous la pression. Exigez de la documentation avec un bulletin de versement et étudiez-les à tête reposée. Si vous ne souhaitez pas poursuivre la conversation, dites-le clairement.

SOUS PRESSION, J'AI PROMIS UN DON QUE JE NE VOULAIS PAS DU TOUT EFFECTUER. QUE PUIS-JE FAIRE?

Exercez votre droit de rétractation dans un délai de 7 jours. Faites-le savoir par écrit à l'organisation.

À QUI PUIS-JE M'ADRESSER SI JE SOUHAINTE ME PLAINDRE D'UNE ORGANISATION?

Contactez directement l'œuvre de bienfaisance concernée ou la Zewo. Si nous constatons qu'une organisation titulaire du label de qualité dévie de nos critères, nous étudions immédiatement les tenants et les aboutissants.

Nous centralisons également les réclamations à l'encontre d'organisations non titulaires du label de qualité Zewo. Lorsqu'une organisation ne respecte pas nos critères, nous le mentionnons sur notre site Internet dans la rubrique [«La Zewo avertit»](#) si le cas est grave ou s'il y a beaucoup de réclamations.

POURQUOI LES ORGANISATIONS ENVOIENT-ELLES DES PETITS CADEAUX?

Certaines organisations ont observé que les donatrices et donateurs apprécient les petits cadeaux et font alors un don plus important.

PUIS-JE CONSERVER LES PETITS CADEAUX?

Oui, ce sont bien des cadeaux. Vous pouvez les garder ou les donner si vous n'en avez pas l'utilité. Vous n'êtes pas non plus obligé de faire un don.

DOIS-JE RENVOYER LES PETITS CADEAUX?

Non. Cela n'entraînerait que des dépenses inutiles. Vous pouvez les garder ou les donner si vous n'en avez pas l'utilité. Vous n'êtes pas non plus obligé de faire un don. Informez l'organisation si vous ne souhaitez pas recevoir de tels cadeaux à l'avenir. Les organisations titulaires du label de qualité Zewo s'engagent à respecter les souhaits de leurs donatrices et donateurs après notification par courrier.

QUE FAIRE SI JE REÇOIS QUELQUE CHOSE QUE JE N'AI PAS COMMANDÉ?

Les organisations sérieuses ne livrent pas d'articles non commandés contre facture. Si toutefois vous recevez une telle offre de la part d'une œuvre de bienfaisance, vous pouvez en avvertir la Zewo. Nous pourrions ainsi émettre une mise en garde contre cette organisation aux pratiques douteuses. Vous ne devez pas payer la marchandise. Mais vous devez la conserver au cas où l'expéditeur en demanderait la restitution. Cependant, nous n'avons connaissance d'aucun cas où la restitution de la marchandise a effectivement été demandée. S'il s'agit d'une erreur manifeste, vous devez en avvertir l'expéditeur.

OÙ PUIS-JE TROUVER UNE LISTE DE CADEAUX UTILES?

Le [récapitulatif des boutiques en ligne](#) des œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo est régulièrement mis à jour. Vous y trouverez des idées de cadeaux qui feront plaisir à double titre. La fiche d'information [«Des cadeaux qui ont un sens»](#) indique ce qui distingue les différentes offres et ce à quoi vous devrez veiller lors de l'achat.

QUE SONT LES LEGS?

Beaucoup de personnes souhaitent faire une bonne action au-delà de leur vivant. C'est pourquoi ils prévoient un montant déterminé au profit d'une œuvre de bienfaisance dans leur testament. De telles donations issues d'un héritage sont appelées des legs.

À QUELS ASPECTS DOIS-JE VEILLER SI JE VEUX FAIRE UN LEGS?

Le legs doit être mentionné dans un testament juridiquement valable. Vous pouvez accorder à l'organisation de votre choix un montant déterminé ou une part de votre succession. Veillez à ne pas porter atteinte à la part réservataire de vos héritiers légaux.

Si vous souhaitez assortir le legs de conditions, veillez à ce que la destination ne soit pas déterminée de manière trop restreinte. Pour en savoir plus sur ce sujet, consultez notre fiche d'information [«Legs»](#).

QUE PENSER DES ORGANISATIONS QUI PROMETTENT QUE 100% DES DONS SONT CONSACRÉS AUX PROJETS?

De tels propos visent à donner l'impression que l'organisation travaille de manière particulièrement efficace et qu'elle n'a pas de charges administratives. Pourtant, c'est irréaliste. Toute organisation digne de confiance doit nécessairement faire face à des charges administratives. Par exemple, pour la tenue d'une comptabilité correcte et son contrôle, pour l'établissement du rapport annuel et bien sûr aussi pour la collecte des dons. Peu importe si ces charges sont financées par des dons ou d'autres recettes. L'essentiel est que les coûts inhérents aux tâches administratives restent raisonnables en proportion.

COMBIEN UNE ŒUVRE DE BIENFAISANCE A-T-ELLE LE DROIT DE DÉPENSER EN CHARGES ADMINISTRATIVES?

Même si collecter des dons coûte de l'argent et que les tâches administratives sont nécessaires, il y a des limites. Au moins **65%** des dépenses devraient être consacrées à la fourniture des prestations. La part consacrée à la collecte de fonds et à la publicité ne devrait pas dépasser **25%**.

Mais en matière de chiffres, gardez à l'esprit qu'on ne pas comparer des pommes avec des poires. Les œuvres de bienfaisance sont diverses et variées. Leurs actions, leurs tailles, la répartition des tâches au sein des réseaux et l'accès aux fonds publics divergent fortement. Il faut en tenir compte pour examiner chaque cas individuel. La Zewo contrôle régulièrement les coûts des œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo et prend en compte ces facteurs.

Elle publie des moyennes agrégées pour aider les donatrices et donateurs à s'orienter. Vous pouvez ainsi voir si une organisation donnée s'éloigne fortement de la moyenne d'autres organisations analogues. Mais attention: une simple comparaison de chiffres ne dit pas tout. Certaines circonstances peuvent fausser les indicateurs. Si vous avez l'impression qu'une œuvre de bienfaisance consacre une trop grande part de ses ressources à la collecte de dons et à l'administration, demandez-en les raisons.

QUELLE PART DES DONS EST AFFECTÉE AUX PROJETS ET PRESTATIONS?

Les œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo consacrent en moyenne **79% de leurs ressources aux projets et prestations**. Elles utilisent en moyenne **13% de leurs ressources pour les tâches administratives** et **8% pour la collecte de fonds**.

EXISTE-T-IL DES DIRECTIVES CONCERNANT LES RÉMUNÉRATIONS ET LES CONDITIONS D'EMBAUCHE DANS LES ORGANISATIONS À BUT NON LUCRATIF?

Les salaires versés aux personnes travaillant pour une organisation doivent être équitables par rapport aux conditions. Ils ne doivent pas dépasser ceux en vigueur localement et sur le marché pour le personnel ayant des responsabilités et des profils de poste similaires.

EST-CE QUE LES ŒUVRES DE BIENFAISANCE ONT LE DROIT DE PLACER LEUR ARGENT DANS DES TITRES?

La plupart des œuvres de bienfaisance disposent de moyens financiers qu'elles n'affectent pas directement à la fourniture de prestations. Entre autres parce que ce sont des fonds affectés et que seuls les produits en résultant peuvent être utilisés, parce qu'ils seront mobilisés plus tard pour des projets à long terme ou parce qu'un investissement ne peut aboutir que lorsque le financement en est assuré. De plus, il est préférable que les œuvres de bienfaisance disposent également de quelques réserves financières. Sinon, elles seraient obligées de cesser immédiatement leurs prestations en cas de fluctuations de leurs produits à court terme.

Pour préserver, voire augmenter la valeur financière de ces fonds, les œuvres de bienfaisance peuvent placer ces ressources sans utilité immédiate dans des titres. Il est toutefois important qu'elles optent pour un mode d'investissement adapté à leur aptitude à faire face aux risques.

